

Note de service

Destinataire : Tout le personnel du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Expéditrice : Kathy Vaillancourt, Conseillère-cadre en soins infirmiers, volet jeunesse 1^{re} ligne et Santé publique

Date : Le 17 septembre 2024

Objet : Règle de soins infirmiers sur l'implant contraceptif à l'étonogestrel – Déploiement dans tous les secteurs du CIUSSS-EMTL offrant des soins et services en santé sexuelle

Bonjour,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins et pour assurer une prise en charge optimale des usagères, nous mettons en place une nouvelle règle de soins infirmiers concernant l'implant contraceptif à l'étonogestrel. Cette règle de soins s'applique à tous les infirmiers et infirmières impliqués dans la pose, le suivi et le retrait des implants contraceptifs à l'étonogestrel au sein de notre établissement.

La réussite de la formation est obligatoire afin de pouvoir pratiquer cette activité. La Règle de soins RSI-20 est maintenant disponible sur intranet/extranet dans la section : Soins et services/Soins infirmiers/Outils cliniques de la DSI/Règle de soins/Règle de soins infirmiers sur l'implant contraceptif à l'étonogestrel.

La formation sur l'implant contraceptif est offerte par l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec en présentiel et est d'une durée de 7 heures (*Contraception hormonale et stérilet* et la formation *Installation et le retrait de l'implant contraceptif*).

Par la suite, un lieu de stage est planifié et supervisé par une infirmière praticienne au CLSC Hochelaga, sur l'installation et le retrait de l'implant contraceptif. L'infirmière est évaluée et doit réussir l'installation de 3 implants contraceptifs et de 5 retraits pour être autorisée à en faire l'installation et le retrait seule. L'organisation du milieu de stage est destinée aux équipes pratiquant en 1^{ère} ligne.

La Méthode de soins de l'implant contraceptif est disponible sur intranet/extranet via : Soins et services/ Méthodes de soins informatisées (MSI)/ Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) (Pour toutes les installations du CIUSSS).

Pour toute question en lien avec la formation de l'implant contraceptif, veuillez-vous référer à la conseillère cadre en soins infirmiers, volet Jeunesse 1^{ère} ligne et Santé publique, Kathy Vaillancourt kathy.vaillancourt.pdi@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de votre habituelle collaboration.

